Image not found or type unknown

Droit du travail : cumul de deux emplois

Par **llewellen**, le **12/03/2008** à **08:45**

Actuellement en CDI a temps partiel avec 11 heures de travail par semaine en tant que garde d'enfants, je cumules quelques missions intérimaires par mois en tant qu'infimière afin d'arrondir mes fin de mois. Est ce légal ou non?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés